



Contrat d'apprentissage et congés payés

Par **Mandy81**, le **01/01/2009** à **14:57**

Bonjour, je suis actuellement en contrat d'apprentissage, j'ai commencé mon contrat au premier juin 2008 avant ça j'ai fait un petit cdd de 15 jours les deux dernières semaines de mai.

Mon patron ne voulait pas que je commence les cours au mois de septembre sans avoir pris auparavant des vacances d'été. On est basé sur 6 jours car on travaille un samedi sur deux avec une semaine de 30h et une semaine de 40h avec un jour dans la semaine où on ne travaille pas. J'ai eu donc le droit à une avance sur mes congés payés la semaine du 14 juillet, lundi était férié ça m'a décompté 5 jours de congés.

Depuis j'ai demandé des vacances pour mars ou avril 2009, elles m'ont été refusées prétextant que je n'en avait pas le droit. Je ne pourrait poser des jours qu'en été. Il n'y a pas une loi décrivant la poses des congés pour les apprentis?